



Rapport des activités
2001-2002
présenté aux administrateurs





Rapport des activités 2001-2002

Table des matières

Lettre de la présidente	5
Introduction	6
Présentation générale.....	7
Règlements fédéraux et provinciaux	7
Ententes MAPAQ-ATQ	7
Conseil d'administration	7
Réunions du conseil d'administration et du conseil exécutif	7
Les comités	8
Une structure à mettre en place.....	9
Un défi à relever.....	9
Structure organisationnelle.....	9
Mise en place de l'équipe ATQ	9
Informatique.....	9
Communication	10
Mission étrangère.....	11
La traçabilité en production bovine : première étape dans l'implantation d'un système québécois	12
Un projet d'envergure, un partenariat réussi	12
Quelques étapes marquantes dans l'implantation bovine	12
Bilan des réalisations opérationnelles 2001-2002	13
Annexe I - Statistiques	16



Agri-Traçabilité Québec a 1 an

Au terme de sa première année d'existence, Agri-Traçabilité Québec (ATQ) peut être fier du travail accompli. En effet, quand on dresse le bilan de tout ce qui a été réalisé en relativement peu de temps, on ne peut faire autrement que d'être impressionné. Il faut dire que l'organisme, né d'un partenariat entre l'Union des producteurs agricoles, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Financière agricole du Québec a su relever un défi important au cours des douze derniers mois : réussir à mettre en place le premier système québécois de traçabilité, tout en procédant à l'identification de tout le cheptel bovin.

Cette réalisation ne doit cependant pas nous faire oublier les exigences et contraintes qu'un tel système impose aux producteurs et productrices touchés par la nouvelle réglementation. Nous sommes bien conscients des difficultés rencontrées au cours de cette première année, qu'il s'agisse des problèmes d'interprétation de la réglementation, ceux de rétention des identifiants ou ceux de lectures des numéros à 15 chiffres. Soyez assurés que l'équipe d'ATQ travaillera sans relâche, au cours des prochains mois, pour trouver des solutions qui faciliteront le travail de tous les intervenants concernés par ce dossier.

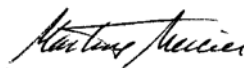
Mais au-delà des contraintes qu'impose la mise en place du système québécois de traçabilité, il faut se rappeler que l'objectif premier est de permettre une réaction rapide et efficace en cas de crise sanitaire en dotant le secteur d'un outil crédible et performant pour réagir rapidement.

Notre première année d'existence vient à peine de se terminer qu'il faut penser à la prochaine. Nous travaillons à l'élaboration d'un formulaire unique pour tous les signalements à ATQ et

les déclarations à la Financière agricole. Des ententes sont prévues avec le PATLQ, le PATBQ, et d'autres organismes, qui travaillent déjà avec les producteurs de bovins et les associations de race. L'automatisation des encans permettra bientôt de fournir des informations précieuses à ATQ, particulièrement en ce qui concerne les activations et les déclarations d'entrées d'animaux sur la ferme après l'achat aux encans. Sans oublier les vingt-sept fermes ovines réparties à travers le Québec qui participent à un projet pilote sur la traçabilité.

En terminant, permettez-moi de remercier les membres du conseil d'administration et ceux de nos comités, nos partenaires, les employés de l'équipe ATQ et, plus particulièrement, les producteurs et productrices du Québec qui, grâce à leur implication et la confiance qu'ils nous ont témoignée, nous ont permis de relever avec brio les défis d'une première année d'existence.

Chapeau à vous tous et toutes qui travaillez avec fierté à la réalisation de ce projet collectif qu'est Agri-Traçabilité Québec!



La présidente,
Martine Mercier



Introduction

C'est lors du Rendez-vous de mi-parcours des décideurs du monde agro-alimentaire tenu en 2001 que le gouvernement du Québec et l'Union des producteurs agricoles (UPA) se sont donné comme objectif de mettre en place un système d'identification permanente et de traçabilité des produits agricoles de la ferme à la table.

Conformément à cet objectif, le 25 septembre 2001, un organisme autonome sans but lucratif était créé : Agri-Traçabilité Québec inc. Le premier mandat confié à Agri-Traçabilité Québec était de mettre en oeuvre un système de traçabilité dans les secteurs bovin, ovin et porcin d'ici 2005.

L'implantation du système de traçabilité est subventionnée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec qui est aussi responsable de l'application du règlement sur la traçabilité.

Mission

Formé en vertu de la *Loi sur les compagnies*, partie III, ATQ a pour mission de :

« ... contribuer à l'amélioration de la salubrité alimentaire et à la capacité concurrentielle des producteurs du Québec. Elle veille à développer, mettre en œuvre et opérer un système d'identification permanente et de traçabilité des produits agricoles tant du règne animal que du règne végétal. »

Objectifs

- Circonscrire et éliminer rapidement une crise, en permettant de réagir rapidement à un problème de maladie des animaux d'élevage et d'innocuité des aliments.
- Retracer tout animal identifié à son troupeau d'origine, en connaître l'historique, ses déplacements et son emplacement actuel.
- Améliorer la capacité de diagnostic et de surveillance et ainsi réduire les risques liés à l'exportation et à l'importation d'animaux.



Présentation générale

Règlements fédéraux et provinciaux

Le Règlement fédéral sur l'identification des bovins est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2001 et des avis sont émis depuis le 1^{er} juillet 2002.

Le Québec, en l'an 2000, s'est donné le pouvoir d'exiger la mise en place d'un système de traçabilité complète avec la *Loi 123* sur les produits agricoles et la *Loi 120* sur la protection sanitaire des animaux. L'adoption du règlement sur la traçabilité a été réalisée au début 2002 avec, comme objectif, une campagne d'identification massive au printemps 2002 permettant une déclaration de déplacements au début de l'été 2002.

Parmi les particularités fondamentales du règlement provincial, signalons la nécessité de l'identification dès la naissance, l'obligation d'activer la boucle d'un animal et de le positionner sur un site de production prédéfini et celle de déclarer toutes les entrées dans un site.

Ententes MAPAQ-ATQ

Une première entente MAPAQ-ATQ, signée en novembre 2001, a permis le financement des premières étapes du développement de la base de données et du démarrage d'ATQ.

La deuxième entente a établi les bases de l'entente de financement et d'opération d'ATQ jusqu'au 31 mars 2005.

En tout, le gouvernement du Québec a octroyé une enveloppe de 21,5 millions de dollars sur quatre ans pour l'implantation et le développement d'un système de traçabilité au Québec.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Agri-Traçabilité Québec est formé de représentants de l'Union des producteurs agricoles du Québec, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de La Financière agricole du Québec, de la Fédération des producteurs de bovins du Québec, de la Fédération des producteurs de porcs du Québec et de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec.

La présidence d'Agri-Traçabilité Québec est assurée par madame **Martine Mercier**, 2^e vice-présidente de l'Union des producteurs agricoles. Le vice-président est monsieur **Robert Clermont**, directeur en épidémiologie et santé animale au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Le trésorier est monsieur **Rénald Levesque**, directeur à la Financière agricole du Québec. Ils forment également le conseil exécutif d'ATQ.

Sont membres du conseil d'administration, à titre d'administrateurs :

- M. Michel Dessureault, président de la Fédération des producteurs de bovins du Québec.
- M. Clément Pouliot, président de la Fédération des producteurs de porcs du Québec.
- M. Jean-François Samray, directeur-général, Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec.
- M. Gilles Vézina, sous-ministre adjoint à l'alimentation, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Réunions du conseil d'administration et du conseil exécutif

Afin de remplir le mandat qui lui a été confié, le conseil d'administration d'Agri-Traçabilité Québec s'est réuni à 17 reprises. Dans un souci de plus grande efficacité, et lorsque la situation le commandait, neuf (9) des séances de travail du conseil d'administration se sont tenues par le biais de conférences téléphoniques.

Les réunions, dûment convoquées, du conseil d'administration ont eu lieu les 27 septembre, 9, 22 et 30 octobre, 5 novembre, 3, 12 et 18 décembre 2001 et les 8, 18 et 24 janvier, 11 et 25 février, 5 mars, 7 mai, 19 juin, 5 et 9 septembre 2002.

Le conseil exécutif s'est réuni à quatre (4) reprises, soit le 23 novembre 2001, ainsi que les 8 janvier, 12 février et 28 juin 2002.

Les comités

Dans le cadre du processus de concertation et de consultation



qui procède de son mandat, le conseil d'administration d'Agri-Tracabilité Québec s'est adjoint au cours de la dernière année des ressources spécialisées au sein de deux comités : le **Comité d'implantation** et le **Comité consultatif**.

Le Comité d'implantation

Il a comme rôle principal de recommander des orientations et des modalités d'application adaptées aux différents secteurs de production. Il est formé de représentants et de représentantes du secteur concerné par le processus de traçabilité en cours. Le comité est appelé à réagir à certaines exigences ou dispositions réglementaires au nom des producteurs. Il a aussi comme mandat de faire connaître les réalités du secteur et les impacts du système sur l'ensemble de la filière.

Dans le secteur bovin, ce comité est formé des représentants mandatés par les différents organismes de la filière. Les organismes représentés sont :

- La Fédération des producteurs de bovins du Québec;
- La Fédération des producteurs de lait du Québec;
- Le PATLQ et le PATBQ;
- La Coopérative des inséminateurs du Québec;
- Holstein Canada et INBL;
- Le Conseil québécois des races laitières et les 5 associations de race laitière;
- Le Comité conjoint des races de boucherie et les 10 associations de race de boucherie;
- La Fédération des producteurs de bovins biologiques;
- La Financière agricole du Québec;
- Le MAPAQ;
- ATQ.

Ce comité s'est réuni à deux reprises : le 26 février et le 6 mai 2002.

Ces représentants ont également pu mandater des personnes pour siéger sur des comités *ad hoc* sur des sujets particuliers.

Le comité consultatif (comité technique)

Il a pour rôle de fournir des avis techniques concernant divers aspects de la mise en place du processus de traçabilité dans une production.

Ce comité est formé des représentants techniques des différents organismes de la filière concernée. Dans le secteur bovin, les organismes représentés sont :

- 1 représentant de la production du bovin de boucherie;
- 1 représentant de la production du bovin laitier;
- 1 représentant de la production ovine;
- 1 représentant de la production porcine;
- 1 représentant du MAPAQ;
- 1 représentant de la Financière agricole du Québec;
- 1 représentant de la Table qualité de l'UPA;
- 1 représentant d'ATQ.

Ce comité s'est réuni à 18 reprises soit : les 6, 18, 19, 24, 27 septembre, 10, 18, 23, 31 octobre, 6, 12 novembre 2001 et les 9 et 31 janvier, 18 février, 12 et 21 mars, 16 mai et 21 juin 2002. Quelques réunions restreintes ont été également tenues sur des sujets *ad hoc*.

Lorsque nécessaire les représentants désignés à ce comité peuvent s'adjoindre une personne ressource suivant les sujets.



Une structure à mettre en place

Un défi à relever

Avec la mise sur pied d'Agri-Traçabilité Québec, le Québec a franchi une étape importante sur le chemin de la traçabilité. ATQ permet d'assurer la sécurité alimentaire des consommatrices et consommateurs ainsi que la protection du cheptel québécois. Dans une première étape, les partenaires se sont donnés le projet d'identifier près de 1 million de bovins sur environ 17 000 fermes, de le faire avec la double identification, visuelle et électronique et de doter ce secteur d'un système de traçabilité de calibre international. De plus, le projet québécois a été harmonisé avec le système fédéral d'identification des bovins, mais bonifié afin de satisfaire les attentes et les besoins du Québec.

Structure organisationnelle

Afin de relever ce défi et mener à terme sa mission et rencontrer les objectifs établis par le conseil d'administration, une structure administrative a graduellement été mise en place à partir du mois d'août 2001. La direction générale d'Agri-Traçabilité Québec est assurée par madame Linda Marchand. Afin de la supporter dans la réalisation du mandat qui lui a été confié par le conseil d'administration, la directrice générale s'est adjoindé les services d'un personnel compétent et motivé.

La structure administrative d'Agri-Traçabilité Québec est composée de trois équipes, soit :

Administration et opérations qui emploie 16 personnes, **Informatique**, qui requiert les services de 4 personnes et **Communications**, où œuvrent 2 personnes.

Mise en place de l'équipe ATQ

Entre autres réalisations essentielles au fonctionnement d'ATQ, un organigramme a été élaboré, un budget opérationnel quinquennal déposé et un budget pro forma adopté pour la première année d'opération. Ouvrant à l'intérieur de délais très courts et animée d'un sentiment d'urgence, la direction d'ATQ a réussi à embaucher un personnel compétent, à l'informer de la réalité du monde agricole québécois et à leur fournir la formation et l'équipement informatique nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

Informatique

Les technologies informatiques étant partie intégrante du système mis en place par Agri-Traçabilité Québec, il a été nécessaire de procéder à l'embauche d'une directrice de projets et d'un chargé de projets informatiques. Il a dès lors été possible de réaliser le plan d'affaires d'ATQ et la construction du système informatique. Ce système permet la gestion des opérations requises par les règlements actuels. Particularité intéressante, il tient également compte des futurs règlements québécois sur l'identification des animaux au Québec. En effet, il était essentiel, par souci d'efficacité et de pérennité du système mis en place, que le plan d'affaires et la structure informatique prévus soient les mêmes pour l'ensemble des productions animales qui participeront au système de traçabilité dans les prochaines années ce, avec un minimum de modifications et tout en tenant compte de leurs particularités.

Dès l'entrée en fonction du responsable de l'informatique d'ATQ, la priorité a été de définir les besoins et une stratégie pour développer un modèle de base de données qui convienne aux exigences de sécurité et d'informatique prévues à l'entente MAPAQ-ATQ. Une fois cette étape franchie, une première partie de la base de données a été développée pour permettre le chargement initial de la base de données de l'UPA et préparer l'envoi du matériel aux producteurs de bovins. Parallèlement, l'équipe procédait au développement des écrans, des modules et des interfaces permettant la gestion des informations et événements prévus au règlement. Ce qui impliquait les informations concernant les producteurs et leurs sites de production, les lieux de transit, mais tout aussi bien celles concernant les éventuels intervenants, comme les transporteurs ou les mandataires.

Des échéanciers serrés ont permis de franchir les étapes prévues dans le calendrier des réalisations. Outre le développement de cette base de données, divers travaux visant le transfert des données requises au règlement ont été effectués. Plusieurs rencontres ont été nécessaires pour développer un partenariat constructif et créer des liens qui permettront des échanges éventuels avec l'ACIB, les associations de race, la FADQ, la FPBQ et autres mandataires.

En terme de développement, le mois de juillet a été marqué



par le dépôt du dernier livrable et la fin du contrat de la firme de consultants Covansys. Préalablement, la nouvelle direction informatique avait été créée en mai et en juin afin de permettre le transfert des connaissances du consultant vers le personnel permanent d'ATQ. Depuis cette date, l'équipe en place est en mesure d'apporter les modifications et le support requis pour l'entretien et la mise à jour du système.

Communication

Le plan de communication

En cours d'année, un plan de communication pour soutenir et encadrer les efforts d'information tant internes, qu'externes, a été approuvé par les administrateurs et administratrices d'ATQ. Cet outil, fondamental dans la mise en place du système de traçabilité québécois et la gestion de crises alimentaires, permet une réaction rapide afin d'informer et de rassurer tant les producteurs, le secteur agro-alimentaire, que les consommateurs lors de tels événements. Il fallait de plus, dans le cadre des moyens prévus par le plan de communication, prendre en compte la date du 1^{er} juillet 2002 comme échéancier pour l'application des premières pénalités prévues par le règlement fédéral sur l'identification permanente des bovins au Canada.

Un outil de travail

Composante essentielle de tout système de traçabilité, un plan de communication d'urgence a été présenté aux administrateurs dès l'arrivée de l'agent de communication en novembre 2001. Il mettait l'emphase, au départ, sur l'information aux producteurs afin que ceux-ci soient en mesure de faire parvenir leurs commandes et de recevoir les identifiants à temps pour l'entrée en vigueur du règlement fédéral. Ce plan d'urgence prévoyait, entre autres, des tournées d'information. Elles ont permis de faire des interventions dans les syndicats spécialisés de producteurs de lait et de bovins et plusieurs interventions lors de colloques, journées thématiques, destinés aux producteurs.

Une première tournée a été organisée en janvier, février et mars dans toutes les régions du Québec soit par du personnel d'ATQ ou par le personnel ou dirigeants de la Fédération des producteurs de bovins du Québec. L'équipe ATQ a assisté à près de 75 réunions, assemblées annuelles ou colloques pour

informer les producteurs du rôle d'Agri-Traçabilité Québec, des obligations du règlement, des règles de fonctionnement du système et des délais prescrits au règlement.

Une deuxième tournée a été effectuée en juin, juillet et août, cette fois dans le cadre des expositions agricoles du Québec. Cette tournée avait comme principaux objectifs de créer un contact direct avec les producteurs et de s'assurer que les documents portant sur les obligations et la transmission des données étaient bien compris par leurs responsables.

Parmi les autres activités prévues au plan de communication, l'utilisation des réseaux d'information interne de nos partenaires était prioritaire. Un effort particulier a été consacré à la publication d'articles de fond dans leurs revues spécialisées. Une série d'articles sur le fonctionnement d'ATQ a également été publiée dans *La Terre de chez nous*. Parallèlement à ces publications dans les bulletins d'information, journaux et revues spécialisés de nos différents partenaires, un réseau de communication a été organisé. Il a comme objectif de s'assurer que les équipes conseil, en contact direct avec les producteurs, puissent être informées de tout sujet d'actualité. La Coopérative des inséminateurs et le PATLQ par exemple, disposent de technologies de communication qui leur permettent de diffuser une information à l'intérieur de leur réseau 24 heures suivant sa publication.

De nombreux outils ont été développés en collaboration avec plusieurs de nos partenaires pour répondre aux différents besoins et groupes d'intervenants, comme un dépliant, des cartes des obligations et des présentations infographiques.

Finalement, en avril et mai, des interventions additionnelles ont été nécessaires pour faire connaître les obligations rattachées à l'application et à l'entrée en vigueur des premières pénalités prévues au règlement fédéral et arrimer les discours et interprétations de chacun.

La création du site Internet www.agri-tracabilite.qc.ca, qui offre un volet informationnel et un volet opérationnel, a été réalisée au cours de l'été 2002. Son lancement officiel est survenu au début d'octobre 2002.

Mission étrangère



Une première mission a été organisée en Europe en mars 2002 dans le but de préparer l'implantation de la traçabilité en production ovine et comprendre ce qui est fait au niveau de cette production à l'extérieur du Québec. Cette mission a, en outre, permis de rencontrer les organismes impliqués et de visiter plusieurs fermes en France et en Belgique.

Par ailleurs, ATQ reçoit régulièrement des délégations étrangères ou des demandes d'autres pays intéressés par le système mis en place au Québec.



La traçabilité en production bovine : première étape dans l'implantation d'un système québécois

Un projet d'envergure, un partenariat réussi

Il faut se rappeler que dès le départ, il s'agissait d'un projet d'envergure. L'objectif consistait à identifier l'ensemble des bovins laitiers et de boucherie du Québec, conformément aux lois fédérales et provinciales, et ce, avant le 1^{er} juillet 2002. On parle ici de plus de 602 000 vaches, génisses et taures laitières qui représentent plus de 63 % de l'ensemble des bovins de reproduction en inventaire. À ce chiffre, il faut ajouter plus de 350 000 veaux laitiers qui naissent chaque année et qui doivent également se soumettre aux nouvelles règles d'identification.

Il est également important de souligner que, dès le début du projet, les associations des différentes races laitières (Conseil québécois des races laitières, Jersey Québec, Association Suisse Brune, Ayrshire Québec), ainsi que la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ), le Programme d'amélioration des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ), le Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ) et la Coopératives des inséminateurs du Québec (CIQ) ont donné leur appui au projet et ont collaboré à sa réussite.

Grâce particulièrement à la collaboration des producteurs et productrices de bovins du Québec, le 15 juin dernier, *La Terre de chez nous* écrivait qu'Agri-Traçabilité Québec avait remporté son incroyable pari : identifier et activer 1,1 million de boucles. Un tel résultat n'aurait pas été possible sans l'implication des producteurs et l'engagement des employés d'ATQ qui, au cours de la dernière fin de semaine précédant cette date, se sont relayés vingt-quatre heures par jour pour enregistrer les données fournies par les producteurs et s'assurer du fonctionnement de six télécopieurs.

Voilà une preuve sans équivoque de la volonté des producteurs de bovins du Québec et de l'équipe d'ATQ de démontrer que le Québec entend prendre le leadership en terme de traçabilité. Dans un contexte de mondialisation, il ne fait pas de doute que le fait d'harmoniser nos pratiques sanitaires avec celles des pays où nous désirons exporter devient un avantage indéniable. Les producteurs de bovins du Québec l'ont bien compris, eux qui sont les premiers en Amérique à bénéficier d'un tel système.

Quelques étapes marquantes dans l'implantation bovine

Choix de l'identifiant et du fournisseur

Les appels d'offres et l'analyse des soumissions négociés préalablement par la Fédération des producteurs de bovins du Québec ont mené à la signature d'une entente se terminant le 31 décembre 2003 avec Allflex Holding Inc. Cette entente a été signée le 14 janvier 2002.

Les rencontres d'information avec les intervenants

Deux rencontres avec les intervenants de la filière ont été organisées. Une première au moment de l'envoi des formulaires d'inscription et du bon de commande des boucles aux producteurs en novembre 2001 et une deuxième en mars 2002 pour expliquer l'application du Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine et les modalités de fonctionnement.

Les rencontres d'information aux abattoirs, encans, centres de tri et autres lieux de transit de la filière

Plusieurs rencontres ont été organisées de concert avec la Direction de l'épidémiologie et de la santé animale du MAPAQ pour informer les intervenants de leurs obligations et des informations à transmettre à ATQ. Ces réunions se sont tenues principalement de mars à juin 2002.

Règlement

Depuis quelques années, le gouvernement du Québec multiplie les efforts visant à assurer la sécurité alimentaire des Québécoises et des Québécois, ainsi que la santé animale. Le projet de traçabilité a été adopté en vue d'améliorer l'efficacité et la rapidité des mesures d'intervention, advenant l'introduction d'une maladie infectieuse animale sur le territoire québécois ou la détection de contaminants dans une carcasse à l'abattoir.

L'étude du règlement a nécessité un grand nombre de rencontres à la fin 2001 et au début 2002. Plusieurs versions ont été publiées pour tenir compte le plus possible des réalités des productions bovines et laitières. Le Règlement sur

l'identification des animaux d'espèce bovine est entré en vigueur le 15 avril 2002. Il stipulait l'obligation pour les producteurs de procéder à l'identification de leurs animaux avant le 15 avril.

Automatisation du réseau

Le Programme du ministère a été une des priorités de 2001-2002. L'automatisation optimale de l'ensemble du réseau permet d'atteindre une plus grande efficacité au niveau de la rapidité du transfert des données et de la diminution des erreurs lors de la transmission. Elle assure aussi aux producteurs que l'effort qu'ils ont mis à identifier leurs animaux est utile, que le géopositionnement des animaux est fait avec précision et efficacité afin de réagir le plus rapidement possible, advenant une crise sanitaire.

La priorité a été accordée, pour la première année du programme, aux intervenants offrant un grand volume de transactions à transmettre, c'est-à-dire, les encans, les centres de tri et certains organismes.

Plus précisément, l'automatisation a débuté avec l'installation des antennes de lecture dans les encans puisqu'un grand nombre d'animaux s'y transigent quotidiennement. Le processus s'est poursuivi avec les lieux de transit à gros volume et certains organismes qui pourront, à la demande du producteur, transférer les données obligatoires au règlement directement à ATQ. Cette délégation de responsabilité est, par ailleurs, prévue par le règlement et ATQ travaille actuellement avec plusieurs mandataires qui ont proposé d'offrir ce service à leurs producteurs/membres. Plusieurs mécanismes ont ainsi été mis en place pour diminuer la tâche des producteurs pour les déclarations de déplacement et l'activation et par le fait même, l'entrée des copies papier au bureau d'ATQ.

Le Programme se poursuit pour étendre l'automatisation à l'ensemble du réseau incluant le secteur ovin et les transporteurs en 2003.

Bilan des réalisations opérationnelles 2001-2002

Août 2001

- Démarrage de la recherche des besoins et de l'analyse informatique.

- Embauche d'une directrice de projet et d'un responsable de l'informatique.
- Entente avec un consultant externe pour le développement de la base de données.
- Appropriation des premiers locaux spécifiques à ATQ.

Septembre 2001

- Création de ATQ inc.
- Entrée de la secrétaire et de la responsable du Service à la clientèle.

Octobre 2001

- Installation des antennes et des serveurs.
- Entente UPA-ATQ pour la localisation du matériel informatique indépendant.
- Entrée du directeur administratif.

Novembre 2001

- Chargement de la banque de données de l'UPA.
- Développement des formulaires et interfaces informatiques pour les commandes et la localisation des sites.
- Entrée et formation de l'équipe du Service à la clientèle (6 permanentes).
- Premier envoi aux producteurs.
- Envoi aux producteurs d'animaux de race laitière de leur inventaire de sujets au Livre généalogique de leur race (9000 producteurs).
- Première rencontre avec les intervenants du secteur.
- Entrée d'une agente de communication contractuelle.

Décembre 2001

- Entrée des premières commandes.
- Situation d'urgence au Service à la clientèle (12 personnes additionnelles avec statut temporaire réparties sur 2 quarts de travail, 7 jours par semaine). Au terme de cet effort, plus de 15 000 producteurs étaient inscrits sur un objectif initial de 16 000.

Décembre 2001 (suite)

- Envoi de la première commande à Allflex 21 décembre 2001 : 200 000 id.

Janvier 2002

- Signature du contrat avec Allflex.
- Expiration de la période de garantie pour la livraison avant



mars 2002 : 15 janvier 2002.

- Envoi de la deuxième et de la troisième commande à Allflex avant 15 janvier : 400 000 boucles.
- Tournée d'information auprès des producteurs.
- Ajout d'un quart de nuit pour la saisie des données.
- Entrée des informations sur les sites de productions.
- Formation d'une équipe d'information terrain (contractuels et dirigeants, secteur laitier et bovin).

Février 2002

- Tournée d'information auprès des producteurs, participations aux assemblées générales des syndicats spécialisés concernés.
- Première rencontre du Comité d'implantation.
- Commandes de février : 540 000 boucles.

Mars 2002

- Rencontres des principaux intervenants touchés par la réglementation (encans, abattoirs, transporteurs, équarisseurs).
- Adoption du Règlement et publication dans la Gazette officielle.
- Fin de la première année financière d'ATQ.
- Envoi des obligations réglementaires aux producteurs et des cartes de site de production.
- Deuxième rencontre de tous les intervenants du secteur pour les informer des obligations réglementaires.
- Commandes de mars : 200 000 boucles.
- Augmentation critique des appels au Service à la clientèle nécessite réajustement des lignes et ajout de personnel temporaire.

Avril 2002

- Livraison des premières boucles (930 000 boucles en mars).
- Entrée en vigueur du nouveau règlement. (15 avril 2002).
- Premières rencontres visant à automatiser le réseau des encans.
- Adoption du Programme de soutien à l'automatisation par

le MAPAQ.

- Changement de statut de l'agent de communication pour la directrice des communications.
- Tournée d'information aux producteurs et intervenants.
- Commandes d'avril : 500 000 boucles.
- Envoi des documents du MAPAQ aux intervenants touchés par la réglementation.
- Premières visites aux producteurs se plaignant d'un taux anormal de pertes de l'identifiant électronique.

Mai 2002

- Deuxième rencontre du Comité d'implantation.
- Embauche d'une conseillère en gestion de projets.
- Embauche d'un programmeur analyste.
- Envoi des documents du MAPAQ aux intervenants touchés par la réglementation.
- Maintien du personnel temporaire au Service à la clientèle suite à l'arrivée des boucles et des formulaires d'activation.
- Traitement des premières données de déplacements et événements.

Juin 2002

- Date limite d'activation pour exigibilité au Programme de remboursement des boucles.
- Embauche d'un deuxième programmeur analyste.
- Changement de statut du responsable informatique pour directeur de l'informatique.
- Tournée d'information dans les expositions agricoles et lectures des boucles.
- Envoi des documents du MAPAQ aux intervenants touchés par la réglementation.
- Réorganisation de l'équipe opérationnelle pour l'activation des boucles.
- Mise en place d'une équipe de soir pouvant utiliser les postes informatiques du personnel régulier de jour.

Juillet 2002

- Validation des dossiers et entrées informatiques des données d'activation et maintien de l'équipe de soir pour les validations et archivages des documents.
- Tournée d'information dans les expositions agricoles et lectures des boucles.

Août 2002

- Premiers tests pour l'automatisation des encans.



- Embauche d'un administrateur de réseau.
- Installation du lien dédié à la réplique de la base de données MAPAQ-ATQ.
- Tournée d'information dans les expositions agricoles et lectures des boucles.
- Fin août, dernières vérifications pour le processus du remboursement des producteurs.



ANNEXE I : STATISTIQUES

Informations inventoriées au 30 septembre 2002

Identifiants vendus :	1 878 653	identifiants
Identifiants activés :	902 236	identifiants
Nombre de producteurs inscrits :	17 252	producteurs
Nombre de sites de productions :	21 544	sites
Nombre de transporteurs :	275	transporteurs
Intervenants (abattoirs, encans, expositions, etc.) :	292	intervenants

